

Entretien

NOTAIRE

787

45^e congrès du Mouvement jeune notariat (MJN)

« Qu'en est-il du "savoir-être" dans le notariat ? »
Entretien avec Bertrand Martin, Jean-Michel Ségura et Sylvie Antoine

Le 45^e congrès du MJN se tiendra à Porticcio (Corse) du 9 au 12 octobre prochain. Il a pour thème « Notariat du 21^e siècle : du statut au savoir-être ! » (V. JCP N 2014, n° 19, p. 20), et participe pour 4 heures au titre de la formation professionnelle continue des notaires.

Bertrand Martin, président du congrès, Jean-Michel Ségura, rapporteur général, et Sylvie Antoine expliquent leurs réflexions sur le choix du sujet et du terme de « savoir-être » situé à la frontière des notions de déontologie et de psychologie. Ils reviennent sur le déroulement du congrès lui-même, le voulant cette année interactif.



L'équipe du congrès, de gauche à droite : Frédéric Gerbet, Sylvie Antoine, Bertrand Martin, Catherine Capaldo, Michel Vogelweith et Jean-Michel Ségura

La Semaine Juridique : Pourquoi avoir choisi ce thème ?

Bertrand Martin : Le MJN, qui est force de propositions, s'intéresse à des sujets qui n'ont parfois pas encore été traités, c'est ce qui fait toute sa force. Voilà pourquoi nous avons choisi ce thème du « savoir-être ». Pour bien comprendre, il faut définir ce qu'est le « savoir-être ». On s'est aperçu que toute entreprise, tout service public doit, pour être performant, mettre en œuvre des savoirs. Il y en a trois formes :

le savoir - la connaissance acquise par l'apprentissage, la formation -, le savoir-faire - la compétence acquise par l'expérience - et enfin le savoir-être, qui est la manière de faire les choses et concerne la qualité de relations avec les autres.

On sait que s'agissant des deux premiers savoirs, le notariat a atteint un degré d'excellence envié par beaucoup de secteurs d'activité. La profession impose une formation de haut niveau, sans parler de la formation continue, structurée et obligatoire (d'ailleurs passée de 30 à

60 heures sur deux ans). Mais qu'en est-il du « savoir-être » dans le notariat ? Cette troisième compétence n'est-elle pas aussi importante que les deux premières ? Nous devons avoir conscience que notre légitimité, notre utilité sociale vient principalement du public - l'utilisateur ou le client selon qu'on considère le notaire comme officier public ou entrepreneur libéral. Si le public ne nous reconnaît pas comme force utile, notre socle s'effondre. Pour ce faire, les pouvoirs publics et les instances professionnelles ont doté la profession d'un ensemble de règles juridiques et morales. Tout manquement peut provoquer des poursuites disciplinaires : c'est la déontologie. On voit donc déjà que, par savoir-être, on entend déontologie. Mais ces règles ne sont pas réservées qu'aux relations confraternelles ou conflictuelles, elles sont aussi au service du public.

Au-delà de ces règles écrites, une déontologie « naturelle » doit s'imposer dans la relation avec autrui, à l'intérieur de l'étude, comme à l'extérieur. Mais aujourd'hui, avons-nous cette formation ? Comment pouvons-nous mieux communiquer, comprendre, appréhender le client, le collaborateur, etc. ? Face à un rendez-vous « humainement difficile », on peut se trouver désarçonné. Une succession ne se résume pas à l'acte de notoriété, la déclaration de succession et l'attestation de propriété ! C'est pour ça que nous avons choisi ce thème : le savoir-être est parfois négligé, voire méconnu.

Jean-Michel Ségura : Quand, il y a quatre ans, nous nous sommes rencontrés pour la première fois avec Bertrand, nous avons constaté tous les deux - pour l'avoir aussi entendu d'autres confrères - que la profession pouvait manquer de psychologie. Le mot clé, au début, était donc celui-ci : psychologie, devenu ensuite « savoir-être ». Tout notaire a connu un divorce qui se passe mal : soit on est naturellement apte à gérer le conflit, soit pas, et on se rend compte qu'on a jamais appris à le gérer. Voilà comment est née l'idée de notre thème.

Bertrand Martin : Tout à fait, nous sommes partis de la psychologie pour déboucher sur le savoir-être, et constater la carence